

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2462

30 octobre 2007

### SOMMAIRE

Arrows Investments S.à r.l. SICAR .....	118138	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. ....	118172
Bakeries Luxembourg S.A. ....	118170	MGE-RB Parndorf, S.à r.l. ....	118141
Besson Instruments S.à r.l. ....	118142	OCM Luxembourg OPPS TI Automotive Holdings S.à r.l. ....	118173
Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ....	118152	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l. ....	118149
Boucle Locale Radio Lux Sàrl .....	118172	OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. ...	118162
C & A Retail S.A. ....	118176	Olympia Capital Luxembourg S.A. ....	118138
Carrosserie Roemen Frères .....	118160	Prax Capital III, S.C.A., SICAR .....	118135
Carrosserie Roemen, S. à r. l. ....	118160	Priwotag S.A. ....	118175
Carrosserie Roemen, S. à r. l. ....	118158	Racol .....	118172
Courtage Bois S.A. ....	118176	Reisdorff Invest S.A. ....	118176
Creacubo s.à r.l. ....	118139	Sabadell BS Funds SICAV .....	118158
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A. ....	118175	Schimmelpfeng S.à r.l. ....	118147
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l. ....	118137	Schreinerei Jodocy AG .....	118175
Dani S.à r.l. ....	118162	SIC Société d'Investissements Continen- ta- le S.A. ....	118169
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l. ....	118147	Silf S.A. ....	118164
Eduma Marketing & Education S.A. ....	118174	Siman-Fass S.à r.l. ....	118138
Eurofind Food S.A. ....	118169	Société Foncière rue de Vianden S.A. ...	118143
Flextronics Asset Management and Invest- ments Limited Liability Company Luxem- bourg Branch .....	118174	SREI (Spain) S.à r.l. ....	118143
Fortezza RE S.à r.l. ....	118143	TG-FY s.à r.l. ....	118170
Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l. ....	118142	Urquijo Fondos KBL .....	118158
FRB Solutions S.à r.l. ....	118149	Vista Point Technologies (Hungary) Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch .....	118148
Gepasie Holding International S.A. ....	118175	Volga Resources SICAR S.A. ....	118130
GP Leasing S.à r.l. ....	118148	Volga Resources SICAV-SIF S.A. ....	118130
Itral A.G. ....	118176	Wilkes Holding S.A. ....	118163
Koulchiloor S.A. ....	118163	World Motors White S.C.A. ....	118148
Kultura S.A. ....	118146	WP Luxco Communications S.à r.l. ....	118159
Logiciel Graphics S.A. ....	118142	WP Luxco Communications S.à r.l. ....	118173
McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. ....	118174	Zillertal S.à r.l. ....	118138

**Volga Resources SICAV-SIF S.A, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,**  
**(anc. Volga Resources SICAR S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VOLGA RESOURCES SICAR S.A. (the «Company»), a public limited company (Société anonyme), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127,651, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1082 of 7 June 2007.

The extraordinary general meeting was opened at 14.15 pm, with M. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman.

The president appoints as secretary Ms Catherine Donceel, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Dr. Marcel Bartnik, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Amendment of the name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) in the form of a specialised investment fund under the name of VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

2) Amendment of the purpose of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles, as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized under the provisions of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

3) Amendment of articles 6, 7, 8, 10, 11, 20, 21, 26 and 27 of the Articles in order to reflect the conversion from a SICAR status to a specialized investment fund status;

4) Transfer of the registered office of the Company from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting and that thus they have been duly convened.

IV. That the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting (the «meeting»), unanimously, took the following resolutions:

*First Resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company and to subsequently amend article 1 of the Articles as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement

à capital variable (SICAV) in the form of a specialised investment fund under the name of VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Second Resolution*

The meeting resolves to amend the purpose of the Company and to subsequently amend article 4 of the Articles as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized under the provisions of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Third Resolution*

The meeting resolves to amend article 6 (a) and (b) (iii) of the Articles as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** (a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement à capital variable (SICAV) under Luxembourg law, is EUR 1,250,000.-.

(b)

(iii) «Investment Advisor Shares» which are non-voting Shares, but which entitle the holders thereof to a recoverable preferred dividend of 25% p.a. on the initial value of its investment in the Company. Investment Advisor Shares may only be subscribed by the Investment Advisor and its connected persons.»

#### *Fourth Resolution*

The meeting resolves to amend article 7 (a) of the Articles as follows:

« **Art. 7. Shares.**

(a) Shares are exclusively restricted to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Fifth Resolution*

The meeting resolves to amend article 8 paragraph 3 of the Articles as follows:

« **Art. 8. Transfer of Shares. (3rd paragraph).** The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Sixth Resolution*

The meeting resolves to amend article 10 paragraph 3 of the Articles as follows:

« **Art. 10. Redemption of Shares. (3rd paragraph).** In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of Article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.»

#### *Seventh Resolution*

The meeting resolves to amend article 11 paragraph 3 of the Articles as follows:

« **Art. 11. Determination of the Net Asset Value. (3rd paragraph).**

The Valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 28 (4) of the law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds:»

#### *Eighth Resolution*

The meeting resolves to amend article 20 paragraphs 1 and 3 of the Articles as follows:

« **Art. 20. Depositary. (1st paragraph).** The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

**Art. 20. Depositary. (3rd paragraph).** The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Ninth Resolution*

The meeting resolves to amend the second sentence of article 21 of the Articles as follows:

« **Art. 21. Corporate Agent. (2nd sentence).** The Corporate Agent will further be responsible for controlling that Shareholders are Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds.»

#### *Tenth Resolution*

The meeting resolves to amend article 26 of the Articles as follows:

« **Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds as such laws have been or may be amended from time to time.»

#### *Eleventh Resolution*

The meeting resolves to amend the definitions of article 27 of the Articles as follows:

« **Art. 27. Definitions.**

«Company» VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. is organized as a société anonyme and registered as a société d'investissement à capital variable and qualifies as a specialised investment fund.

«Eligible Investors» Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

«Investment Structure» Investment Structures in which the Company intends to invest whose primary purpose is the investment and financing of private equity, including venture capital. These Investment Structures may be of any kind and nature, having the legal personality or not, whether listed or unlisted, being regulated or not and based in any jurisdiction.

«Well-informed Investors» Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000.- in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive CEE/93/22, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in the Company.»»

#### *Twelfth Resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated at 14.30 hours.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VOLGA RESOURCES SICAR S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.651, constituée suivant un acte notarié en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1082 du 7 juin 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 sous la présidence de Mr Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Ms Catherine Donceel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Dr. Marcel Bartnik, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Changement du nom de la Société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les «Statuts»)

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) dans la forme d'un fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

2) Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

3) Modification des articles 6, 7, 8, 10,11, 20, 21, 26 et 27 des Statuts afin de refléter la conversion du statut d'une SICAR en un fonds d'investissement spécialisé;

4) Transfert du siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2449 Luxembourg au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont été dûment convoqués.

IV. La présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire («l'assemblée»), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) dans la forme d'un fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 des Statuts comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 (a) et (b) (iii) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

(a) La capital de la Société est représenté par des Actions sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise à la législation luxembourgeoise, est de EUR 1.250.000,-.

(b)

(iii) des «Actions du Conseiller d'investissement» qui sont des Actions sans droit de vote, mais dont les porteurs ont droit à un dividende privilégié et récupérable de 25% p.a. sur la valeur initiale de l'investissement dans la Société. Les Actions du Conseiller d'investissement ne peuvent être souscrites que par le Conseiller d'investissement et ses personnes connexes.»

#### Quatrième Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 (a) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Actions.**

(a) Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### Cinquième Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 alinéa 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Transfert des Actions. (3<sup>e</sup> alinéa).** La Société ne donnera aucune suite aux transferts d'Actions en faveur d'un investisseur qui ne pourrait pas être considéré comme un Investisseur éligible, tel que défini à l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### Sixième Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 alinéa 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Rachat des Actions. (3<sup>e</sup> alinéa).** Par ailleurs les Actions peuvent être rachetées d'office si un Actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur institutionnel, un Investisseur professionnel ou un Investisseur expérimenté au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Ces rachats d'office devront s'effectuer conformément aux dispositions en la matière prévues dans le Prospectus.»

#### Septième Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 alinéa 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. (3<sup>e</sup> alinéa).** L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés, selon l'article 28 (4) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### Huitième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 20 alinéas 1<sup>er</sup> et 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Dépositaire. (1<sup>er</sup> alinéa).** La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

**Art. 20. Dépositaire. (3<sup>er</sup> alinéa).** Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### Neuvième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la deuxième phrase de l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Agent administratif. (2<sup>e</sup> phrase).** L'Agent administratif sera en outre chargé de s'assurer que les Actionnaires sont bien des Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»

#### Dixième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 26 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.»

#### Onzième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les définitions de l'article 27 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 27. Définitions.**

«Société» VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A. est constituée en tant que société anonyme et qualifiée de société d'investissement à capital variable dans la forme d'un fonds d'investissement spécialisé

«Investisseurs éligibles» Les Investisseurs institutionnels, les Investisseurs professionnels et les Investisseurs expérimentés au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

«Structure d'investissement» Les Structures d'investissement dans lesquels la Société prévoit d'investir et dont l'objectif premier est l'investissement et le financement de capital d'investissement, y compris du capital-risque. Ces Structures d'investissement peuvent emprunter toute forme et être de toute nature, jouir ou non d'une personnalité juridique, être cotées ou non, et être établies dans une quelconque juridiction.

«Investisseurs expérimentés» Investisseurs qui (1) adhèrent au statut d'investisseurs expérimentés et (ii) investissent soit un minimum de 125.000 euros dans la Société ou soit bénéficient d'un certificat délivré par un établissement de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite visées à l'article 11 de la directive CEE/93/22, ou une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE indiquant qu'ils sont suffisamment expérimentés pour envisager de manière adéquate un investissement dans la Société.»

*Douzième Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée, celle-ci est close à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, C. Donceel, M. Bartnik, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2007. LAC/2007/21329. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007104822/7241/294.

(070119111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and seven, on the third day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., acting as the general partner of PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions as of June 8, 2007,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR, with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Mémorial C on January 29, 2007;

and has now a subscribed capital of ten million four hundred thousand euros (EUR 10,400,000.-) consisting of one (1) General Partner Share and one hundred and three thousand nine hundred and ninety-nine (103,999) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid in.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») foresees an authorized capital as follows:

« **Art. 7. Share capital.**

...

(f) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise

dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorized capital.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner, in its meeting held by circular resolutions as of June 8, 2007, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two million eight hundred and thirteen thousand and five hundred euros (EUR 2,813,500.-) in order to raise it from its present amount of ten million four hundred thousand euros (EUR 10,400,000.-) to thirteen million two hundred and thirteen thousand and five hundred euros (EUR 13,213,500.-) by the issue of twenty-eight thousand and one hundred and thirty-five (28,135) new Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of twenty-eight thousand and one hundred and thirty-five (28,135) new Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, for a total amount of two million eight hundred and thirteen thousand and five hundred euros (EUR 2,813,500.-), and declares that such new Ordinary Shares have been fully paid up in cash;

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the new Ordinary Shares have been paid up by several subscribers, together with a share premium of an amount of two hundred euros (EUR 200.-) per new Ordinary Share issued, corresponding to an amount of five million six hundred and twenty-seven thousand euros (EUR 5,627,000.-) by payment in cash,

so that a total amount of eight million four hundred and forty thousand and five hundred euros (EUR 8,440,500.-) has been available in cash to the Company on June 8, 2007, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital.**

...

(d) The Company has a subscribed capital of thirteen million two hundred and thirteen thousand and five hundred euros (EUR 13,213,500.-) divided into one (1) General Partner Share and one hundred and thirty-two thousand one hundred and thirty-four (132,134) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately five thousand six hundred Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé commandité de PRAX CAPITAL III, S.CA, SICAR, une société en commandite par actions (S.CA.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé commandité de ladite Société par résolutions circulaires à compter du 8 juin 2007,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié le 29 janvier 2007 au Mémorial C; et qu'elle a actuellement un capital social de dix millions quatre cent mille euros (€ 10.400.000.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (103.999) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.



2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« **Art. 7. Capital Social.**

...

(f) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-), divisé en cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (599.999) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Commandité ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité dans la limite du capital autorisé.»

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 8 juin 2007, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence deux millions huit cent treize mille cinq cents euros (€ 2.813.500,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix millions quatre cent mille euros (€ 10.400.000,-) à treize millions deux cent treize mille cinq cents euros (€ 13.213.500,-) par l'émission de vingt-huit mille cent trente-cinq (28.135) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdieu prénommée, déclare que le conseil de gérance de l'associé commandité a accepté la souscription d'un montant total de vingt-huit mille cent trente-cinq (28,135) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, pour un montant total de deux millions huit cent treize mille cinq cents euros (EUR 2.813.500,-), et déclare que ces actions nouvelles ont été entièrement libérées.

Par conséquent, Madame Ingrid Dubourdieu prénommée, déclare que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (€ 200,-) par nouvelle Action Ordinaire émise, correspondent à un montant de cinq millions six cent vingt-sept mille euros (€ 5.627.000,-),

le tout par apport en espèces, de sorte que la somme totale de huit millions quatre cent quarante mille cinq cents euros (€ 8.440.500,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 8 juin 2007, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Social.**

(d) La Société a un capital souscrit de treize millions deux cent treize mille cinq cents euros (€ 13.213.500,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cent trente-deux mille cent trente-quatre (132.134) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ cinq mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dubourdieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18031. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117032/242/138.

(070134274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
P. Denis  
Un mandataire

Référence de publication: 2007114874/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09871. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Siman-Fass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3530 Dudelange, 38, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 41.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115432/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117046/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00637. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.450.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARROWS INVESTMENTS Sàrl SICAR  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115804/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07446. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007115623/5770/13.

(070132022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Creacubo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 10, rue Arthur Useldinger.

R.C.S. Luxembourg B 131.995.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Sandro Curreli, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 1963, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 10, rue Arthur Useldinger.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- toutes opérations commerciales et de conseil se rapportant aux activités de négoce, d'import et d'export de biens mobiliers, ainsi que tous produits, services et biens d'équipement s'y rapportant;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une des activités spécifiées;
- la prise en location, l'acquisition et l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra généralement faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de CREACUBO s.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## Titre VI: Dissolution, liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Sandro Curreli, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Sandro Curreli, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4351 Esch-sur-Alzette, 10, rue Arthur Useldinger.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Curreli, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2299. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. ( signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007116278/236/133.

(070133149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

## **MGE-RB Parndorf, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.297.

### — EXTRAIT

Il ressort de la réunion du conseil d'administration du 13 septembre 2007 que:

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard de la Foire au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117874/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 127.890.

—  
**EXTRAIT**

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007117876/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07395. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Besson Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.307.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007117873/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07815. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 62.022.

—  
Constituée par-devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 159 du 17 mars 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 19 avril 2002, acte publié au Mémorial C n° 1080 du 15 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118046/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10144. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Fortezza RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 112.459.

—  
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007117877/7801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**SREI (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 80.098.

—  
*Extrait de la résolution prise par le liquidateur de la Société en date du 13 mars 2007*

Le liquidateur de la Société a décidé en date du 13 mars 2007, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 21 août 2007.

M. Torbick

*Mandataire*

Référence de publication: 2007117881/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Société Foncière rue de Vianden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 132.122.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Georges Schmit, ingénieur, demeurant à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.

2) La société CDC COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS S.à r.l. et Cie, société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège à L-2526 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 16.861,

ici représentée par la société CDC COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS S.à r.l., avec siège social à L-2526 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg,

prise en sa qualité d'associée commanditée chargée de la gérance de ladite société, laquelle est ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Pierre Priester, comptable, demeurant à L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu et

- Monsieur Jean Feyereisen, ingénieur civil E.P.A., demeurant à L-1952 Luxembourg, 19, rue N. + J. Lefèvre,

lesquels sont ici représentés par Monsieur Jean-Marc Kieffer, psychologue, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 28 août 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

3) Monsieur Jean-Marc Kieffer, psychologue, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen.

4) Monsieur Olivier Assa, administrateur de société, demeurant à L-7303 Steinsel, 9, rue des Noyers,

5) Monsieur Steve Krack, promoteur immobilier, demeurant à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE FONCIERE RUE DE VIANDEN S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous genres tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

En outre elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, faire acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, réaliser leur gestion et leur mise en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, constituer tous titres tenus en portefeuille en nantissement pour garantie des crédits, prêts ou avances alloués par des tiers aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations (sous réserve que pareil nantissement ne soit pas défendu par la loi nationale gouvernant les titres à donner en nantissement), enfin réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature pouvant favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs, ou par toute personne à qui un pouvoir spécial a été accordé, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1) M. Georges Schmit, prèdit . . . . .	125
2) CDC COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS S.à r.l. et Cie, prèdite . . . . .	95
3) M. Jean-Marc Kieffer, prèdit . . . . .	30
4) M. Olivier Assa, prèdit . . . . .	30
5) M. Steve Krack, prèdit . . . . .	30
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500,- Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Georges Schmit, ingénieur, né à Luxembourg, le 15 juin 1944, demeurant à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.

2) Monsieur Jean-Marc Kieffer, psychologue, né à Luxembourg, le 27 août 1972, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen.

3) Monsieur Olivier Assa, administrateur de société, né à Luxembourg, le 12 février 1969, demeurant à L-7303 Steinsel, 9, rue des Noyers.

4) Monsieur Steve Krack, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

5) Monsieur Pierre Priester, comptable, né à Differdange, le 24 février 1953, demeurant à L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 71.178, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2013.

2) Le siège de la société est établi à L-2526 Luxembourg, 2, place de Strasbourg,

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Schmit, J.-M. Kieffer, O. Assa, S. Krack, P. Serres.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25685. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007117923/216/167.

(070135350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Kultura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.723.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 532 du 19 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital en euros en date du 15 février 2000 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 371 du 24 mai 2000,

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KULTURA, société anonyme*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118047/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10135. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.377.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- M. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007117972/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07935. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Schimmelpfeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.557.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 31 août 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur Matthias Luecker, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt (Allemagne), et demeurant 21, Kiefernweg, D-64390 Erzhausen (Allemagne).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur Olivier Brazier, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Luxembourg).

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Adriana De Alcantara - Gérant A
- Marcel Stephany - Gérant A
- Robert Faber - Gérant B
- Olivier Brazier - Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007118100/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01571. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.225.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.041.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 septembre 2007 entre GP FINANCIAL HOLDINGS L.P. et GP TREASURY L.P. que les 1.024.500 parts sociales sont détenues depuis cette date par GP TREASURY L.P. d'une valeur nominale de USD 50,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société.

A compter du 28 septembre 2007, les 1.024.500 parts sociales sont détenues par l'associé unique de la Société, GP TREASURY L.P., ayant son siège social à Crawford House, 4th Floor, 50 Cedar Avenue, Hmilton HM 11, Bermuda et enregistrée sous le numéro 40.646.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007118099/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Vista Point Technologies (Hungary) Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.954.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 7 septembre 2007*

M. Bart van Loon, résidant professionnellement au 653, Nonnenveld, 4811DT Breda, Pays-Bas, a été nommé représentant permanent de la Succursale, par acte du 7 septembre 2007.

Dès lors, les représentants permanents de la Succursale sont:

- Mathias Wilhelmus Gertrudis Verstraaten
- Michel Laura Albert Kerssemakers
- Bart van Loon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118102/4067/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007117439/212/12.

(070134476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

—  
*Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007*

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG POF IIIA S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, L.P., une société organisée en vertu des lois de Delaware ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre Public de l'Etat sous le numéro 3794755, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, L.P., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- M. Szymon Dec, gérant;
- M. Justin Bickle, gérant; et
- M. Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OCM LUXEMBOURG POF IIIA S.à r.l*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007118108/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Olaf Wegermann, Geschäftsführer, geboren in Runderoth (D) am 7. Dezember 1969, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzsacht,
- 2) Herr Dietmar Thieltges, Bauzeichner, geboren in Trier (D) am 10. Februar 1954, wohnhaft in D-54296 Trier, 7, Auf der Au.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung von Freileitungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet FRB SOLUTIONS S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je zehn Euro (10,- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

	Anteile
1) an Herrn Olaf Wegermann, vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Anteile . . . . .	625
2) an Herrn Dietmar Thieltges, vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Anteile . . . . .	625
Total: eintausendzweihundertfünfzig Anteile . . . . .	1.250

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

#### **Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar-Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 18. Auflösung-Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,- €) geschätzt.

#### *Gesellschaftsversammlung.*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse, festgesetzt.

2) Herr Werner Wegermann, Ingenieur, geboren in Freystadt (D) am 20. Oktober 1943, wohnhaft in FL-9498 Planken, Birkenweg 53, wird auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft FRB SOLUTIONS S.à r.l., ernannt.

3) Herr Dietmar Thieltges, Bauzeichner, geboren in Trier (D) am 10. Februar 1954, wohnhaft in D-54296 Trier, Auf der Au 7, wird auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer, der Gesellschaft FRB SOLUTIONS S.à r.l. ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften des technischen und des administrativen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Wegermann, D. Thieltges, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2007, Relation: GRE/2007/3994. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 24. September 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007118226/213/156.

(070135969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

In the year two thousand and seven, on the first of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 3i EUROPARTNERS Va L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011419,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- 3i EUROPARTNERS Vb L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011420,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011276,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011277,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011278,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011279,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 L.P, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011553,



here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 31 May 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of BLUE HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.915, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 16, 2007, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been not been amended since the incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to create two classes of shares, referred to as the class A1 shares (hereinafter referred to as the «Class A1 Shares») and the class A2 shares (hereinafter referred to as the «Class A2 Shares»), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

*Second resolution*

The shareholders decide to transform the one hundred fifty thousand (150,000) existing ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into ninety thousand (90,000) Class A1 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and sixty thousand (60,000) Class A2 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred and seventy-four thousand thirty-six Euro (EUR 6,974,036.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) to seven million one hundred and twenty-four thousand thirty-six Euro (EUR 7,124,036.-) by a contribution in kind consisting in (i) all the shares in BLUE AcquiCo GmbH, having its seat in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 73040 representing 100% of its outstanding capital (SignCo) and (ii) all the shares in BLUE TopCo GmbH with its seat in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 80037 representing 100% of its outstanding capital (AcquiCo) by creating and issuing three million three hundred and seventy-five thousand seventy (3,375,070) new Class A1 Shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as the existing shares (the «New Class A1 Shares») and three million five hundred and ninety-eight thousand nine hundred and sixty-six (3,598,966) new Class A2 Shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as the existing shares (the «New Class A2 Shares») to be subscribed as follows:

a. One million six hundred thousand eight hundred and eleven (1,600,811) New Class A1 Shares, to be subscribed by 3i EUROPARTNERS Va LP, prenamed. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of seven thousand one hundred Euro (EUR 7,100.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of seven thousand one hundred Euro (EUR 7,100.-). The total contribution of six million seven hundred and fifteen thousand two hundred and seventy-one Euro (EUR 6,715,271.-) for the New Class A1 Shares will be allocated as follows: (a) one million six hundred thousand eight hundred and eleven Euro (EUR 1,600,811.-) to the Company's share capital and (b) five million one hundred and fourteen thousand four hundred and sixty Euro (EUR 5,114,460.-) to the share premium linked to the New Class A1 Shares (the «Share Surplus A1 Premium Account»);

b. One million seven hundred and seventy-four thousand two hundred and fifty-nine (1,774,259) New Class A1 Shares, to be subscribed by 3i EUROPARTNERS Vb LP, prenamed. Such New Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of seven thousand nine hundred Euro (EUR 7,900.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of seven thousand nine hundred Euro (EUR 7,900.-). The total contribution of seven million four hundred and forty-three thousand four hundred and forty-four Euro (EUR 7,443,444.-) for the New Class A1 Shares will be allocated as follows: (a) one million seven hundred and seventy-four thousand two hundred and fifty-nine Euro (EUR 1,774,259.-) to the Company's share capital and (b) five million six hundred and sixty-nine thousand one hundred and eighty-five Euro (EUR 5,669,185.-) to Share Surplus A1 Premium Account;

c. Two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and seventy-six (2,857,176) New Class A2 Shares, to be subscribed by 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP, prenamed. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800.-). The total contribution of eleven million eight hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-nine Euro (EUR 11,894,639.-) for the New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) two million eight hundred fifty-seven thousand one hundred and seventy-six Euro (EUR 2,857,176.-) to the Company's share capital and (b) nine million thirty-seven thousand four hundred and sixty-three Euro (EUR 9,037,463.-) to the share premium linked to the New Class A2 Shares (the «Share Surplus A2 Premium Account»);

d. Two hundred and sixteen thousand eight hundred and twenty-nine (216,829) New Class A2 Shares, to be subscribed by 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP, prenamed. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution

in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-). The total contribution of nine hundred and two thousand eight hundred and twenty-six Euro (EUR 902,826.-) for the New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) two hundred and sixteen thousand eight hundred and twenty-nine Euro (EUR 216,829.-) to the Company's share capital and (b) six hundred and eighty-five thousand nine hundred and ninety-seven Euro (EUR 685,997.-) to the Share Surplus A2 Premium Account;

e. Four hundred seventy thousand three hundred and eighteen (470,318) New Class A2 Shares, to be subscribed by 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP, prenamed. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-). The total contribution of one million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and sixty-nine Euro (EUR 1,958,269.-) for the New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) four hundred and seventy thousand three hundred and eighteen Euro (EUR 470,318.-) to the Company's share capital and (b) one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty-one Euro (EUR 1,487,951.-) to the Share Surplus A2 Premium Account;

f. Forty-nine thousand sixty-four (49,064) New Class A2 Shares, to be subscribed by PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 LP, a limited partnership existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, registered under number LP011279. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-). The total contribution of two hundred and five thousand four hundred and ninety-one euro (EUR 205,491.-) for the New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) forty-nine thousand sixty-four Euro (EUR 49,064) to the Company's share capital and (b) one hundred and fifty-six thousand four hundred and twenty-seven Euro (EUR 156,427) to the Share Surplus A2 Premium Account;

g. Five thousand five hundred and seventy-nine (5,579) New Class A2 Shares, to be subscribed by PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 LP, prenamed. Such New Class A Shares to be paid up by a contribution in kind consisting in (i) one (1) share in AcquiCo having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) and (ii) one (1) share in SignCo, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). The total contribution of twenty-four thousand eight hundred and nine Euro sixty-seven (EUR 24,809.-) for the New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) five thousand five hundred and seventy-nine Euro (EUR 5,579.-) to the Company's share capital and (b) nineteen thousand two hundred and thirty Euro (EUR 19,230.-) to the Share Surplus A2 Premium Account;

The total contribution of twenty-nine million one hundred and forty-four thousand seven hundred and forty-nine Euro (EUR 29,144,749.-) for the New Class A1 Shares and New Class A2 Shares will be allocated as follows: (a) six million nine hundred and seventy-four thousand thirty-six Euro (EUR 6,974,036.-) to the Company's share capital and (b) twenty-two million one hundred and seventy thousand seven hundred and thirteen Euro (EUR 22,170,713.-) to the Share Surplus Premium Account;

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

#### **« Art. 6.**

6.1 The share capital is fixed at seven million one hundred and twenty-four thousand thirty-six Euro (EUR 7,124,036.-) divided into (i) three million four hundred and sixty-five thousand seventy (3,465,070) class A1 shares (the «Class A1 Shares») with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of ten million seven hundred and eighty-three thousand six hundred and forty-five Euro (EUR 10,783,645.-) (the «Share Surplus A1») allocated on the Company's to the share surplus A1 premium account (the «Share Surplus A1 Premium Account») and (ii) three million six hundred and fifty-eight thousand nine hundred and sixty-six (3,658,966) class A2 shares (the «Class A2 Shares») with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of eleven million three hundred and eighty-seven thousand sixty-eight Euro (EUR 11,387,068.-) (the «Share Surplus A2») allocated on the Company's to the share surplus A2 premium account (the «Share Surplus A2 Premium Account»). Any reference to the «Shares» shall include the Class A1 Shares and the Class A2 Shares.»

6.2 Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Shares shall remain attached to the Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Share Surplus A1 Premium Account or as the Share Surplus A2 Premium Account (jointly referred to the as the «Share Surplus Premium Account»), as applicable.

6.3 Share premium of any class of Shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (re-) allocated to the Share Surplus Premium Account from which it originated.»

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 22 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**« Art. 22.**

22.1 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

22.2 In addition to their pro-rata entitlement to the Company's dividend, the holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares are entitled to an additional dividend of 10 per cent. p.a. calculated on the nominal amount of the Share Surplus A1 and Share Surplus A2 as the case may be, and to the extent in any given year the preferred dividend is not paid the Share Surplus Premium Account shall be increased accordingly.»

*Statement*

Insofar as the contribution in kind results in the Company each time holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by companies incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 3i EUROPARTNERS Va L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011419,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- 3i EUROPARTNERS Vb L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011420,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011276,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011277,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011278,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 L.P, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011279,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 LP, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, enregistrée sous le numéro de registre LP011553,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 mai 2007.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de BLUE HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.915, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis la constitution de la Société.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, dénommées comme étant les parts sociales de catégorie A1 (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie A1») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les parts sociales de catégorie A2 (ci-après référées «Parts Sociales de Catégorie A2») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de transformer les cent cinquante mille (150.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune en quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie A1 et soixante mille (60.000) Parts Sociales de Catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-six Euros (EUR 6.974.036,-), afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) jusqu'à sept millions cent vingt-quatre mille trente-six Euros (EUR 7.124.036,-) et ce par un apport en nature consistant en l'apport (i) de l'intégralité des parts sociales de BLUE AcquiCo GmbH, ayant son siège social à Frankfurt am Main, Allemagne, enregistré au Registre de commerce du tribunal local de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 73040 représentant 100% du capital de la société (SignCo) et (ii) l'intégralité des parts sociales de BLUE TopCo GmbH ayant son siège social à Frankfurt am Main, Allemagne, enregistré au Registre de commerce du tribunal local de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 80037 représentant 100% du capital de la société (AcquiCo), par la création et l'émission de trois millions trois cent soixante-quinze mille soixante-dix (3.375.070) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et trois millions cinq cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent soixante-six (3.598.966) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), qui sont souscrites comme suit:

a. Un million six cent mille huit cent onze (1.600.811) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, souscrites par 3i EUROPARTNERS Va L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de sept mille cent Euros (EUR 7.100,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de sept mille cent Euros (EUR 7.100,-). L'intégralité de l'apport de six millions sept cent quinze mille deux cent soixante et onze Euros (EUR 6.715.271,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1 sera alloué comme suit: (a) un million six cent mille huit cent onze Euros (EUR 1.600.811,-) au capital de la Société et (b) cinq millions cent quatorze mille quatre cent soixante Euros (EUR 5.114.460,-) au compte prime d'émission lié aux Parts Sociales de Catégorie A1 (le «Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A1»);

b. Un million sept cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante-neuf (1.774.259) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, souscrites par 3i EUROPARTNERS Vb L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de sept mille neuf cents Euros (EUR 7.900,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de sept mille neuf cents Euros (EUR 7.900,-). L'intégralité de l'apport de sept millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent quarante-quatre Euros (EUR 7.443.444,-) pour les Parts Sociales de Catégorie A1 sera alloué comme suit: (a) un million sept cent soixante quatorze-mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 1.774.259,-) au capital de la Société et (b) cinq millions six cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 5.669.185,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A1;

c. Deux millions huit cent cinquante-sept mille cent soixante-seize (2.857.176) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, souscrites par 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de sept mille huit cents Euros (EUR 7.800,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de sept mille huit cents Euros (EUR 7.800,-). L'intégralité de l'apport de onze millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-neuf Euros (EUR 11.894.639,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) deux millions huit cent cinquante-sept mille cent soixante-seize Euros (EUR 2.857.176,-) au capital de la Société et (b) neuf millions trente-sept mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 9.037.463,-) au compte prime d'émission lié aux Parts Sociales de Catégorie A2 (le «Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2»);

d. Deux cent seize mille huit cent vingt-neuf (216.829) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, souscrites par 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600,-). L'intégralité de l'apport de neuf cent deux mille huit cent vingt-six Euros (EUR 902.826,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) deux cent seize mille huit cent vingt-neuf Euros (EUR 216.829,-) au capital de la Société et (b) six cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix sept Euros (EUR 685.997,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2;

e. Quatre cent soixante-dix mille trois cent dix-huit (470.318) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, souscrites par 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-). L'intégralité de l'apport d'un million neuf cent cinquante-huit mille deux cent soixante-neuf Euros (EUR 1.958.269,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) quatre cent soixante-dix mille trois cent dix-huit Euros (EUR 470.318,-) au capital de la Société et (b) un million quatre cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante et un Euros (EUR 1.487.951,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2;

f. Quarante-neuf mille soixante-quatre (49.064) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, souscrites par PAN EUROPEAN BUYOUTS Co-INVEST 2006-08 L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de deux cents Euros (EUR 200,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de deux cents Euros (EUR 200,-). L'intégralité de l'apport de deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 205.491,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) quarante-neuf mille soixante-quatre Euros (EUR 49.064,-) au capital de la Société et (b) cent cinquante-six mille quatre cent vingt-sept Euros (EUR 156.427,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2;

g. Cinq mille cinq cent soixante-dix neuf (5.579) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2, souscrites par by PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) Co-INVEST 2006-08 L.P, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en nature d'une (1) part sociale de AcquiCo ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et une (1) part sociale dans SignCo, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). L'intégralité de l'apport de vingt-quatre mille huit cent neuf Euros (EUR 24.809,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) cinq mille cinq cent soixante-dix neuf Euros (EUR 5.579,-) au capital de la Société et (b) dix-neuf mille deux cent trente Euros (EUR 19.230,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2;

L'intégralité de l'apport de vingt-neuf millions cent quarante-quatre mille sept cent quarante-neuf Euros (EUR 29.144.749,-) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1 et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 sera alloué comme suit: (a) six millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-six Euros (EUR 6.974.036,-) au capital de la Société et (b) vingt-deux millions cent soixante-dix mille sept cent treize Euros (EUR 22.170.713,-) au Surplus du Compte des Parts Sociales.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

#### **« Art. 6.**

6.1 Le capital social est fixé à la somme de sept millions cent vingt-quatre mille trente-six Euros (EUR 7.124.036,-) représenté par (i) trois millions quatre cent soixante-cinq mille soixante-dix (3.465.070) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1») d'un euro (EUR 1,-) entièrement souscrites et payées avec une prime d'émission d'un montant total de dix millions sept cent quatre-vingt-trois milles six cent quarante-cinq Euros (EUR 10.783.645,-) (la «Prime d'Emission A1») allouée au compte de prime d'émission de la Société (le «Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A1») et (ii) trois millions six cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-six (3.658.966) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2») d'un Euro (EUR 1,-), chacune, entièrement souscrites et payées avec une prime d'émission d'un montant total de onze millions trois cent quatre-vingt-sept mille soixante-huit Euros (EUR 11.387.068,-) (la «Prime d'Emission A2») allouée au compte de prime d'émission de la Société (le «Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2») Toute référence faite aux Part Sociales inclura les Part Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie A2.

6.2 Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales restera attaché aux Parts Sociales et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A1 et Surplus du Compte des Parts Sociales de Catégorie A2 suivant les Parts Sociales (conjointement référencé comme étant le surplus du compte des Parts Sociales (le «Surplus du Compte des Parts Sociales»)).

6.3 La prime d'émission attachée aux catégories de Parts Sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire sera automatiquement (ré)-alloué au Surplus du Compte des Parts Sociales dont il provient.»

*Quatrième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 22 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 22.**

22.1 cinq pour cent (5%) du profit net sont mis de coté pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

22.2 En plus du pro-rata des dividendes de la Société auquel ils ont droit, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont droit à un dividende supplémentaire de 10 pour cent. p.a. calculé sur le montant nominal de la Prime d'Emission A1 et la Prime d'Emission A2 suivant les Parts Sociales visées, et dans la limite où chaque année le dividende préférentiel n'est pas payé, le Surplus du Compte des Parts Sociales doit être augmenté conformément.»

*Déclaration*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par des sociétés constituées dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2007, Relation: EAC/2007/6109. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118422/239/356.

(070135845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Carrosserie Roemen, S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 17.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 septembre 2007.

P. Probst

*Notaire*

Référence de publication: 2007118407/4917/12.

(070136131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Urquijo Fondos KBL).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 septembre 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007118379/206/14.

(070135813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**WP Luxco Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.893.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2367 Luxembourg, registered with the number B 119.276

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg B111.893, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary on October 25, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») number 346 of February 16, 2006, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Blanche Mouter, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 24, 2005, published in the Mémorial number 515 of March 10, 2006.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Merger of ordinary shares and shares class B into one ordinary class of shares;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:  
« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) represented by thirty thousand (30,000) ordinary shares of fifty euros (EUR 50.-) each, all fully paid-up and subscribed.»  
and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to merge the existing ordinary shares and the existing class B shares into one sole ordinary class of shares.

*Second resolution*

Further the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) represented by thirty thousand (30,000) ordinary shares of fifty euros (EUR 50.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.994,

dûment représentée par Madame Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration. La procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.893, («Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 346 du 16 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial numéro 515 du 10 mars 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Fusion des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B en une seule classe d'actions ordinaires;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de fusionner les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classes B dans une seule classe de parts sociales ordinaires.

*Deuxième résolution*

Faisant suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2006, vol. 438, fol. 17, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007118420/242/90.

(070135792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Carrosserie Roemen, S. à r. l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Carrosserie Roemen Frères).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 17.455.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Roemen, maître-carrossier, né à Wiltz le 25 février 1951 (matr. 1951 02 25 174), demeurant à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle;



2) Madame Marie-Jeanne Majerus, employée privée, née à Ettelbruck le 13 novembre 1954 (matr. 19541113 382), épouse de Monsieur Roger Roemen, demeurant à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle;

3) Monsieur Edmond Roemen, employé privé, né à Wiltz le 21 décembre 1946 (matr. 1946 12 21214), demeurant à L-8388 Koerich, 1F, rue des Champs,

actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée CARROSSERIE ROEMEN FRERES, s. à r. l. (matr. 1980 2400 619), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 avril 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 11 juillet 1980,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 321, page 15370 de l'année 1990,

et dont le capital social a été converti en euros, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, page 29786 de l'année 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 17455,

lesquels comparants, représentant actuellement l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue entre eux:

Monsieur Edmond Roemen déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marie-Jeanne Majerus, épouse de Monsieur Roger Roemen, préqualifiée et ce-acceptant, les vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession qui précède, les trois cent vingt-cinq (325) parts sociales de la société à responsabilité limitée CARROSSERIE ROEMEN FRÈRES, S. à r. l., d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- €) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Roger Roemen, préqualifié, possède deux cent quatre-vingt-dix-neuf . . . . .	(299)
- Madame Marie-Jeanne Majerus, préqualifiée, possède vingt-six . . . . .	<u>(26)</u>
Total: trois cent vingt-cinq . . . . .	(325)

Monsieur Edmond Roemen ne fait plus partie de la société et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat de gérant administratif de la société.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants Roger Roemen et Marie-Jeanne Majerus, prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société en CARROSSERIE ROEMEN, S. à r. l.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article III des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de CARROSSERIE ROEMEN. S. à r. l.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la durée de la société, qui expire le 30 avril 2010, à une durée indéterminée.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article V des statuts est à modifier et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la gérance de la société.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article XII est à modifier comme suit:

« **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer gérant unique de la société, Monsieur Roger Roemen, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Le mandant ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.  
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Roemen, M.-J. Roemen, E. Roemen, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2007. DIE/2007/2415. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 juin 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007118344/4917/78.

(070136127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 114.639.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société tenue à Luxembourg le 28 août 2007*

L'Assemblée a nommé Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil d'administration se compose de la manière suivante

- M. Szymon Dec, administrateur;
- M. Hugo Neuman, administrateur;
- M. Justin Bickle, administrateur; et
- M. Jean-Pierre Baccus, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OCM / NORDENIA LUXEMBOURG GP S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2007118109/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 84, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.181.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nicolas Adone, gérant de société, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent.
- 2) Monsieur Davide Eramo, gérant de société, demeurant à L-3930 Mondercange, 5, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DANI S.à r.l, ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 260, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.181, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 10 avril 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-4940 Bascharage, 260, route de Luxembourg, à L-4972 Dippach, 84, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Dippach, (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Adone, D. Eramo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007. Relation GRE/2007/4178. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007118343/231/38.

(070135989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Wilkes Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain Renard. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

WILKES HOLDING S.A.

C. Schlessler / A. Renard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118105/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Koulchiloor S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 117.511.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007*

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Démission de Monsieur Emmanuel Viry, demeurant à L-2737 Luxembourg, 6, rue de Wiltz, de sa qualité d'administrateur & administrateur-délégué de la société.

- Nomination de Monsieur Jean-Noël Bapst, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, en qualité d'administrateur & administrateur-délégué de la société.

Après avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Monsieur Emmanuel Viry, demeurant à L-2737 Luxembourg, 6, rue de Wiltz, de sa qualité d'administrateur & d'administrateur-délégué de la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la nomination de Monsieur Jean-Noël Bapst, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, en qualité d'administrateur & administrateur-délégué de la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux feuilles et dressé en un exemplaire original figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

M. Beheydt / J. Debilde / C. Benkahlouche

*Présidente / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2007118139/7681/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02396. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Silf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SILF S.A., (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.557, constituée suivant acte notarié du 7 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 341 du 16 septembre 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102 du 18 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) par la création, l'émission et la souscription de huit cent cinquante (850) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-).

2) Refonte des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SILF S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.600.000,- divisé en 1.600 actions de EUR 1.000,- chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

3) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) par la création, l'émission et la souscription de huit cent cinquante (850) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société luxembourgeoise PALCO INVEST S.A.

à la souscription des huit cent cinquante (850) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les huit cent cinquante (850) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société luxembourgeoise PALCO INVEST S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Giacomo Di Bari, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 30 juillet 2007.

Les huit cent cinquante (850) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SILF S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) divisé en mille six cents (1.600) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.



Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Di Bari, C. Coulon-Racot, F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation: EAC/2007/9254. — Reçu 8.500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118435/239/273.

(070135857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**SIC Société d'Investissements Continentale S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 25.427.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce le siège social de la société S.I.C. - SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CONTINENTALE S.A. en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation établi avec cette dernière en date du 22 décembre 2003.

Avis est donné par ailleurs que deux membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société ont démissionné ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Guy Glesener et Jacques Tordoor ainsi que Madame Claudine Cambron du poste d'Administrateur et la société AUDITEX SARL du poste de Commissaire.

Luxembourg, 31 août 2007.

Pour copie conforme

AUDITEX SARL

E. Gillet

Gérant

Référence de publication: 2007118106/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.640.

RECTIFICATIF

Monsieur Xavier Delom De Mezerac, administrateur de sociétés, demeurant à 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France, a été nommé Administrateur de la société en date du 13 décembre 2004.

Sur l'extrait des résolutions relatif à sa nomination enregistré à Mersch le 14 décembre 2004, vol. 429, fol. 68, case 8, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 décembre 2004 et publié au Mémorial C n° 1295 le 17 décembre 2004, il a été nommé sous le nom de De Mezerac, alors qu'il convient de lire Delom De Mezerac.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROFIND FOOD S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007118104/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Bakeries Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.623.

—  
*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 septembre 2007*

- Monsieur Edmond Muller, industriel, né le 8 mai 1950 à Luxembourg, demeurant au 17, rue Kahler, L-8378 Kleinbettingen, est nommé président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour BAKERIES LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118103/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**TG-FY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Nieder Korn, 90, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.204.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Maria Tomaz Fioravera, ouvrière, née à Lisbonne (Portugal) le 1<sup>er</sup> avril 1961, demeurant à L-4669 Differdange, 27, rue C-M Spoo.

2.- Monsieur Edmundo Camilo Grosso, indépendant, né à San Sebastiao da Pedreira (Portugal) le 6 février 1970, demeurant à L-4601 Nieder Korn, 90, avenue de la Liberté.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TG-FY s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la location de taxis, de voitures et d'ambulances.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria Tomaz Fioravera, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Edmundo Camilo Grosso, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Madame Maria Tomaz Fioravera, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4601 Differdange, 90, avenue de la Liberté.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Tomaz Fioravera, E. Camilo Grosso, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2422. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 octobre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007119633/236/94.

(070137063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---

**Racol, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007118434/206/13.

(070135532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la Société datée du 18 septembre 2007 que Madame Nancy Honhon, Comptable, née à Rocourt (Belgique), en date du 28 juillet 1972, demeurant à 21, rue Deboulle, B-6780 Messancy, Belgique, a démissionné avec effet à cette date.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007118111/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Boucle Locale Radio Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

118173

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007118425/239/12.

(070135856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**WP Luxco Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007118421/242/12.

(070135795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**OCM Luxembourg OPPS TI Automotive Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 128.915.

*Résolution des actionnaires le 28 août 2007*

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

Les actionnaires de OCM LUXEMBOURG OPPS TI AUTOMOTIVE HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société),

- OCM LUXEMBOURG OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 121.877, et

- OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 127.461,

(les Actionnaires) acceptent que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

Les Actionnaires acceptent de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- M. Szymon Dec, gérant;
- M. Hugo Neuman, gérant;
- M. Christopher Boehringer gérant et
- M. Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OCM LUXEMBOURG OPPS TI AUTOMOTIVE HOLDINGS S.à r.l.*

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007118107/2460/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 89.831.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la Société datée du 18 septembre 2007 que Madame Nancy Honhon, Comptable, née à Rocourt (Belgique), en date du 28 juillet 1972, demeurant à 21, rue Deboulle, B-6780 Messancy, Belgique, a démissionné avec effet à cette date.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007118112/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 130.987.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 7 septembre 2007*

M. Bart van Loon, résidant professionnellement au 653, Nonnenveld, 4811DT Breda, Pays-Bas, a été nommé représentant permanent de la Succursale, par acte du 7 septembre 2007.

Dès lors, les représentants permanents de la Succursale sont:

- Mathias Wilhelmus Gertrudis Verstraaten
- Michel Laura Albert Kerssemakers
- Bart van Loon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007118101/4067/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Eduma Marketing & Education S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 92.077.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2007117653/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00279. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Schreinerei Jodocy AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 92.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117274/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117275/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00181. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Gepasie Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117273/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00185. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Priwotag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 113.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117281/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00990. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Reisdorff Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 93.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117272/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00195. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Courtage Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 93.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117271/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00180. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Itral A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 94.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117270/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00188. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**C & A Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 59.342.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117282/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06045. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.